COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012 (20h00)

<u>Présents</u>: M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Albert PETIT, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE.

<u>Excusé(e)s</u>: Mme Catherine BESSON (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON), M. Guy VIGLIOCCO (procuration donnée à Gérard CROZIER), M. Olivier MIGNEREY (procuration donnée à Denis CORNILLON), Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jocelyne CASTON).

Secrétaire de séance : Mme Martine DEUS.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

La loi de finances rectificative n° 2012-254 du 14 mars 2012 (article 30) supprime la participation pour raccordement à l'égout (PRE) en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1er juillet 2012 pour toutes les collectivités qui l'avaient instaurée. Pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, le conseil municipal peut instituer une participation pour assainissement collectif (PAC). La PAC est fondée sur l'obligation de raccordement au réseau (elle n'est plus liée à l'autorisation de construire comme l'était la PRE) et son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif. Elle représente au maximum 80% du coût de l'assainissement individuel, le coût du branchement (partie publique) à la charge du propriétaire étant déduit de cette somme. Cette participation, facultative comme la précédente, est instituée par délibération du conseil municipal.

Sur proposition de la commission d'urbanisme, l'assemblée délibérante fixe à 1 300 € la PAC pour les constructions nouvelles et à 680 € pour les constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement. La PAC n'est pas soumise à TVA et son recouvrement s'effectuera par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

PROJET DE MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées) :

Convention d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage avec CAUE/CCVD

Le Maire rappelle que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme) est une association chargée de promouvoir les politiques qualitatives de l'architecture, de l'aménagement et de développement des territoires du département. Il a un rôle d'aide à la décision et de conseil auprès des collectivités. Dans le cadre du projet de MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées), le Conseil municipal demande l'assistance du CAUE pour mener une réflexion sur le développement de ce secteur (implantation sur le terrain, desserte) et repérer les principaux enjeux urbains et paysagers. Les conseillers autorisent le Maire à signer une convention d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage avec le CAUE pour encadrer la mission estimée à 5 160 €, en partie prise en charge par la CCVD (2 340 €).

RAPPORT 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » a prévu l'obligation pour le Maire de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. La collectivité ayant délégué son service d'eau et d'assainissement à VEOLIA Eau, il incombe au délégataire de fournir à la collectivité les informations et indicateurs exigés par le législateur. Il apparait un nombre de clients en hausse constante (994), mais une diminution des mètres-cubes d'eau potable mis en distribution et vendus. Même constat sur le nombre de clients raccordés à l'assainissement (663) et l'assiette de la redevance. L'industriel « Charles et Alice » accentue la tendance enclenchée par les particuliers.

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE: TARIFS 2012-2013

Chaque année les tarifs des repas servis à la cantine scolaire sont fixés par le Conseil, sur proposition de la commission cantine, composée d'élus, de représentants du personnel et de parents d'élèves des deux écoles. M. Jean-Michel CHAGNON, adjoint au maire et président de la commission, présente les nouveaux tarifs applicables à la rentrée 2012 : repas enfant 3,50 € (au lieu de 3,45 €), tarif « hors délai » 5,60 € (au lieu de

5,50 €), tarif Plan d'Accueil Individualisé : 1,75 € (au lieu de 1,70 €) et repas adulte 7,20 € (au lieu de 7,10 €). L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs. M. CHAGNON donne lecture du bilan financier et indique que le déficit est en légère diminution.

PERSONNEL COMMUNAL: TRANSFORMATION DU POSTE DE M. CHAPILLON

La Commission Administrative Paritaire a validé la proposition d'avancement de M. Jacky CHAPILLON, responsable des services techniques municipaux, au grade d'agent de maîtrise principal, compte tenu des 6 années de services effectifs en tant qu'agent de maîtrise titulaire, et d'une année d'ancienneté acquise dans le 4ème échelon de ce grade. L'assemblée délibérante accepte de transformer son poste, et charge le Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A MEMOIRE DE LA DROME

Le Conseil municipal accepte de verser une participation financière de 500 € à Mémoire de la Drôme, pour la publication d'un ouvrage intitulé : "Août 44 : Témoignages sur la libération du canton de Loriol, des communes d'Allex et Grane". Le Maire rappelle que Mémoire de la Drôme est une association, qui depuis 1985, collecte et archive des documents photographiques, sonores et audiovisuels concernant le département de la Drôme, selon une approche historique, ethnologique et sociologique.

DIVERS

• Travaux de voirie Route de Livron

Préalablement à la création du trottoir entre le rond-point et le lotissement du Pré aux Rosés, la reprise et l'enfouissement des réseaux est en cours, de l'autre côté de la chaussée. Le Maire annonce que le Conseil général a officieusement donné son accord pour la réfection de l'enrobé au printemps 2013. M. DURAND, adjoint délégué à la voirie, continue et dresse l'état d'avancement du programme de travaux de voirie 2012. Il indique que la Commune devrait également acquérir la tondeuse autoportée d'occasion inscrite au budget.

• Visite de M. John HALL (USA)

Le 22 juin dernier, la Commune a accueilli un vétéran américain de la seconde guerre mondiale, John HALL, âgé de 88 ans, accompagné de ses petits-enfants : Abby et Tyson. Sergent-major dans l'infanterie, M. HALL a débarqué à Allex le 28 août 1944. Le Maire a tenu à lui rendre hommage en lui remettant le diplôme de citoyen d'honneur et en organisant deux cérémonies du souvenir, en la présence des anciens combattants.

• La Poste – Distribution des plis

Le Maire indique qu'il a rencontré deux représentants de La Poste pour leur faire part d'un dysfonctionnement dans la distribution du courrier ces dernières semaines. Des problèmes d'effectifs sont à l'origine de ces désagréments. Les services de La Poste ont entendu les difficultés et la gêne occasionnée pour ses clients allexois et tentent de multiplier les moyens à mettre en œuvre.

• Projet de Taxe de séjour

Mme CASTON, adjointe déléguée au tourisme et à la communication, rapporte le contenu de la réunion organisée le 26 avril dernier avec les hébergeurs. Il s'agissait d'évoquer avec eux le projet de Taxe de séjour, que la Commune souhaite instaurer à partir de Janvier 2013. Le dispositif semble bien accepté. Restent à en fixer les modalités (mode et période de perception, exonérations, destination des fonds).

• Salle des Galets

M. CHAGNON, 1^{er} adjoint, en charge du dossier, présente les plans extérieurs et intérieurs des futurs locaux. Pour répondre aux normes d'accessibilité, le sol intérieur de l'ancien Temple sera abaissé, et l'estrade supprimée. Des rangements et des toilettes seront aménagées, tandis qu'une baie vitrée sera créée au sud pour rappeler la porte d'entrée de la Mairie. Le toit laissera la place à une dalle étanche et végétalisée, pour rester conforme au « volet paysager » déjà présenté aux Services de l'Etat dans le cadre de la réhabilitation de la Mairie intervenue en 2009. L'appel à concurrence a été lancé. Les travaux seront suivis par M. CHAGNON et M. PETIT, Président de la commission travaux. Ils débuteront en septembre/octobre et dureront environ quatre mois.

• Soirée du 13.07.2012

Le Club de Tennis organise un repas et la Mairie le feu d'artifice. Le dispositif de sécurité mis en place notamment dans le cadre du plan Vigipirate, sera reconduit cette année.

• Permis de construire et déclarations préalables accordés

Jean-Michel CHAGNON donne lecture des dossiers instruits depuis le 9 mai 2012. Cinq permis ont été accordés pour la construction d'une maison neuve, d'un hangar, d'une piscine et pour l'aménagement ou l'extension d'habitations. Deux déclarations préalables ont été accordées, pour la construction d'un garage et d'une piscine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h00.